

PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE LA COORDINATION DE L'EVALUATION
ET DU SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES

Epinal, le 13 décembre 2013

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : Melle BELHAMADI
POSTE TEL : 03. 29. 69. 87. 67

**Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS)
de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux de Villoncourt
du vendredi 22 novembre 2013**

Une réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de l'installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux sise à Villoncourt s'est tenue le vendredi 22 novembre 2013 à 10h00, en préfecture, sous la présidence de Madame Sylvie BAUDON, chef du bureau de l'environnement, en présence des personnes dont la liste est jointe en annexe.

I-Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de la CLIS

Le compte rendu de la précédente réunion de la CLIS n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté à l'unanimité.

II/ Engagements pris lors de la réunion de la CLIS du 22 mai 2013 et suites données :

Mme BAUDON fait le point sur les engagements pris lors de la précédente CLIS et des suites qui y ont été réservées.

II.1/ Réunir la CLIS à l'automne 2013

A l'issue de la réunion de la CLIS du 22 mai dernier, M. le préfet a souhaité une nouvelle réunion de la CLIS à l'automne 2013. Cet engagement est respecté.

II.2/ Répondre aux questions soulevées par CADEMOVI

M. HUEBER, président de CADEMOVI, a fait savoir préalablement à la réunion du 22 mai 2013 (mail du 15 mai) que son association n'approuverait pas le compte-rendu de la réunion de la CLIS du 26 octobre 2012 car elle a considéré que des questions sont restées sans réponse. Il a fait lecture de ses demandes qui ont été annexées au compte-rendu de la réunion.

M. le préfet a indiqué que si les réponses à ces questions n'étaient pas données lors de la réunion du 22 mai, elles seraient apportées ultérieurement.

Les éléments répondant aux questions qui n'ont pas été abordées lors de la réunion précitée ont été adressés à CADEMOVI le 31 juillet 2013. En réponse à l'interrogation de Mme BAUDON, M. HUEBER indique ne pas avoir de remarque particulière sur ce courrier.

II.3/ prendre des mesures pour éviter l'envoi des déchets sur les routes menant à l'installation

II.3-1/ Mme LAURENT, représentant le syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges (SMD), s'était proposée de faire un courrier rappelant aux collectivités exploitant les déchetteries l'obligation de bâchage des camions de transport à l'entrée comme à la sortie des sites.

Un rappel a été fait aux prestataires de transport sous contrat avec le SMD concernant leurs obligations contractuelles.

II.3-2/ contrôle des services de l'Etat

Pour faire suite à la demande de M. le préfet, des contrôleurs des transports terrestres appartenant à la DREAL de Lorraine se sont postés de manière inopinée, le 14 juin 2013, à l'entrée du centre de stockage et ont contrôlé tous les camions entrants. Sur la matinée, 8 camions de déchets ont été vus. Aucun procès verbal d'infraction n'a été dressé mais des remarques ont été formulées à l'encontre de deux transporteurs :

- l'un du fait de l'usure de la benne de transport, qui était percée et pouvait laisser couler un peu de liquides
- l'autre du fait de l'usure du filet recouvrant les déchets ; ce filet ne permettait pas de garantir une absence totale d'envols de papiers mais était tout de même globalement fonctionnel et ne justifiait pas de poursuites pénales.

Les contrôleurs des transports terrestres ont convenu de retourner à l'avenir procéder à ce type de contrôle à leur initiative, dans le cadre de leur programme d'inspection, et toujours de manière inopinée.

II.4/ Organiser une réunion sur les aménagements routiers de sécurité sur la commune de Sercoeur :

M. REBRASSIER, maire de Sercoeur, avait évoqué la dangerosité engendrée par la circulation des camions dans sa commune. Il a signalé avoir demandé sans succès des aménagements de sécurité.

A l'initiative de la préfecture, une réunion a été organisée, le 18 juin 2013, en mairie de Sercoeur en présence du maire et de représentants de la préfecture ainsi que du service routes du conseil général compétent pour les questions relatives aux routes départementales.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu que le conseil général engage les études préliminaires des projets (aménagement d'un tourne à gauche pour le carrefour RD 10/RD 46, aménagement du carrefour RD 10/rue du Calvaire et élargissement de la RD 10) à remettre avant la fin 2013 afin de vérifier la faisabilité des propositions et donner une estimation sommaire des coûts.

Suite à la finalisation de ces études, le service routes du conseil général organisera une réunion de concertation pour arrêter définitivement la suite réservée à ces propositions d'aménagement sur la RD 10 et RD 46.

II.5/ Nuisances olfactives :

Cette thématique a fait l'objet d'un long échange lors de la réunion du 22 mai. Cinq plaintes pour nuisances olfactives avaient été signalées en mars et en mai 2013 par des riverains et par CADEMOVI.

La proposition déjà faite aux maires lors de la réunion de la CLIS du 26 octobre 2012 de transmettre des candidatures en vue de former un observatoire des odeurs avait été reformulée.

Depuis, 14 personnes ont intégré cet observatoire et des points d'appels ont été créés dans 9 communes.

La société SITA a organisé une première réunion d'explication pour ces candidats. Ce point sera développé par la société dans la présentation qui va suivre.

II.6/ Présenter le bilan des essais de traçage :

M. le préfet avait indiqué qu'un bilan serait présenté aux membres de la CLIS lors d'une prochaine réunion. L'exploitant a prévu de faire ce point à la présente réunion.

Interrogés par Mme BAUDON, les participants indiquent ne pas avoir de remarques à formuler sur l'ensemble de ces points.

III/ Présentation de l'exploitant – point au 31 octobre 2013

Les documents ayant servi à la présentation effectuée par M. CHEVREUX, responsable environnement de la société SITA, sont annexés au présent compte-rendu.

Echanges entre les participants :

Transport des déchets :

M. HUEBER indique que le 15 novembre dernier, il roulait derrière un camion qui semait des plastiques en se rendant sur le site de Villoncourt. Il a écrit un courrier électronique à la société SITA pour le signaler.

M. CRAUSER, représentant la société SITA, répond qu'à la suite de ce signalement une fiche d'anomalie a été transmise au transporteur.

M. REBRASSIER indique qu'une adjointe de sa commune a rencontré des difficultés pour savoir vers quel site se dirigeait un camion dont une banderole s'était envolée du chargement. Après un appel à la gendarmerie, elle a été informée qu'il se rendait sur l'installation de traitement de déchets de Villoncourt contrairement à ce qui lui avait été indiqué lors d'un précédent appel à la société.

M. CRAUSER souhaite que ce genre d'anomalie soit signalé à sa société par un courrier électronique qui précisera la date et le numéro d'immatriculation du camion. Cela lui permettra de retrouver le transporteur en question et d'agir. Il précise que les plaintes sont consignées dans un registre et présentées lors des réunions de la CLIS.

M. REBRASSIER remarque que ces problèmes sont malgré tout moins fréquents.

Mme BAUDON indique qu'ils vont progressivement s'atténuer grâce aux contrôles des services de l'Etat et aux suites données par la société SITA aux signalements d'anomalies.

Nuisances olfactives et observatoire des odeurs :

Mme BAUDON fait remarquer que la préfecture n'a pas reçu de plaintes pour nuisances olfactives depuis le mois de juin dernier et demande aux membres si la situation s'est améliorée pour les riverains du site.

M. HUEBER répond que depuis fin septembre des personnes se sont plaintes de fortes odeurs.

M. CHEVREUX indique que, sur cette période, 23 appels ont été passés par des personnes appartenant à l'observatoire des odeurs.

M. FRANÇOIS, représentant l'association Oiseaux-Nature, et M. HUEBER demandent quelles suites sont données à ces appels.

M. CHEVREUX répond que ces signalements sont analysés et notamment mis en lien avec les données météorologiques. Les statistiques réalisées permettent de mieux se rendre compte des corrélations météo-nuisances et ainsi de programmer des travaux à des moments où la gêne est minimisée. Il rappelle que le zéro odeur ne peut être atteint avec des activités de traitement de déchets mais que sa société recherche l'acceptable.

Il précise qu'en cas de concentration d'appels, un contrôle est effectué sur le terrain pour s'assurer que les odeurs sont imputables à une activité réalisée sur le site et non à sa périphérie tel que l'épandage. Le réseau de dégazage est également vérifié.

M. CRAUSER précise que les pics d'odeurs dernièrement ressentis peuvent être liés à des périodes de travaux. En effet, sur certaines zones, les travaux de dégazage ont nécessité de découvrir des déchets présents depuis 2 ou 3 mois. L'apport supplémentaire de déchets contenant plus de fermentescibles, suite aux arrêts techniques de l'usine d'incinération de déchets de Rambervillers, peut également expliquer les odeurs ressenties.

Néanmoins, il note que depuis l'installation de la torchère de 500 m³ et l'intensification du réseau de dégazage, la situation s'est améliorée notamment sur les communes de Badménil-aux-Bois et Padoux. Il reste néanmoins un quartier de Villoncourt où les nuisances olfactives semblent perdurer ponctuellement.

M. CRAUSER indique une moyenne de 50 à 70 appels par an des membres du jury de nez, sur les installations de traitement de déchets exploités par sa société.

M. CHEVREUX explique que sur le site de Lesménils, indépendamment des réunions du jury de nez, programmées en général deux fois dans l'année, les participants sont appelés pour être tenus informés des travaux importants. Il envisage d'appliquer le même procédé sur le site de Villoncourt.

M. HUEBER estime que ce serait une bonne chose.

M. CHEVREUX informe les membres que la prochaine réunion du jury de nez aura lieu en mars ou avril 2014 et précise que si de nouveaux volontaires souhaitent y participer, ils peuvent se présenter sur le site.

M. CRAUSER indique que pour prendre en compte le retour d'expérience, les alvéoles du futur casier 2 seront plus petites et l'exploitation portera sur une période de 18 mois maximum. Ce qui réduira les nuisances olfactives.

Melle DUMAS, représentant la D.R.E.A.L, précise qu'un dossier devra être déposé avant l'exploitation du nouveau casier.

Déchets traités sur le site :

A M. FRANÇOIS qui s'interroge sur la nature des déchets du BTP traités sur le site, il lui est répondu que ce sont des isolants du type laine de verre, laine de roche, carrelage c'est-à-dire des déchets non inertes de démolition. Ces apports sont ponctuels.

M. VILLAUME, représentant l'association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions, demande si les mâchefers sont analysés avant leur enfouissement.

M. CHEVREUX acquiesce.

M. JOURDAIN précise que des problèmes de lots de mâchefers non valorisables produits sur l'incinérateur de Rambervillers ont été rencontrés. Il l'explique par un récent durcissement de la réglementation fixant des valeurs limites plus strictes pour la valorisation des mâchefers. Il indique que beaucoup de plâtre est retrouvé dans les bennes « tout venant » et que cela pose des problèmes de présence importante de sulfate lorsqu'il est incinéré. Il envisage, en conséquence, de lancer un marché concernant le plâtre afin de ne pas le retrouver dans la benne « tout venant ».

M. HUEBER s'interroge sur la nature des déchets hospitaliers traités sur le site.

M. CHEVREUX répond qu'ils correspondent à des déchets ultimes non dangereux et cite à titre d'illustration le contenu des poubelles des chambres des patients ou les restes de repas. Il précise qu'aucun déchet d'activités de soins à risques infectieux n'est traité sur le site à savoir ni médicaments, ni seringues...

M. HUEBER demande si la société SITA envisage le traitement des déchets fermentescibles par méthanisation.

M. CRAUSER répond que sa société travaille sur cette question. Il précise que plus de 80 % des déchets des ménages sont orientés vers l'usine d'incinération de Rambervillers.

M. JOURDAIN signale que la réglementation a évolué concernant les gros producteurs de fermentescibles (ex : supermarchés). En effet, la loi grenelle 2 prévoit que ces déchets ne doivent plus être envoyés vers les installations de stockage de déchets non dangereux.

M. CRAUSER précise que le site reçoit moins de 10 % de déchets fermentescibles.

Il poursuit en indiquant que sa société travaille sur un projet de déconditionneur mais que ce dernier nécessite du temps et représente un coût supplémentaire.

M. FRANÇOIS s'interroge sur le volume de déchets produits hors des ménages.

M. JOURDAIN répond que son syndicat n'a pas de contrôle dessus, il ne gère que les déchets ménagers.

M. FRANÇOIS regrette de ne pas avoir plus d'informations sur ces déchets.

M. HUEBER remarque que bon nombre de projets de méthanisation n'aboutissent pas.

M. JOURDAIN répond que ces projets, dont le coût est de dix fois celui d'une collecte normale, ont un équilibre tendu.

M. CRAUSER le rejoint et précise que des filières ont été mises en place par les agriculteurs mais que devant la masse de contraintes, nombreux sont ceux qui ont fait marche arrière.

M. FRANÇOIS s'interroge sur l'augmentation du tonnage de déchets enfouis au 3^{ème} trimestre 2013.

M. CRAUSER l'explique par l'arrêt technique de l'incinérateur de déchets de Rambervillers. Il indique également qu'une augmentation des tonnages de déchets est constatée ces derniers temps en Lorraine. Il estime que c'est le signe d'une reprise économique de la région. Par ailleurs, il précise que certains apports supplémentaires, tels que des mâchefers, peuvent ponctuellement avoir lieu.

A la question de la réception de déchets suite à l'incendie du centre de tri de Vaudoncourt, il indique que 500 tonnes de déchets non valorisables ont été récupérés sur le site. Le reste a été dirigé vers d'autres centres de tri.

Déclenchement du portail de détection de radioactivité

M. FRANÇOIS s'interroge sur les déclenchements du portail de détection de radioactivité à l'entrée du site.

M. CHEVREUX répond qu'ils sont imputables à la présence dans les poubelles de couches culottes qui contiennent de l'iode. Ces déchets sont systématiquement isolés, le reste du chargement étant immédiatement enfoui. Puis les déchets radioactifs sont repassés sous le portail régulièrement et éliminés une fois que la radioactivité est inférieure aux seuils interdisant l'enfouissement.

Mme TOME, représentant l'agence régional de santé, indique qu'un rappel a été fait auprès de tous les praticiens de radiothérapie afin qu'ils précisent à leurs patients les consignes relatives au traitement de ces déchets.

M. CRAUSER remarque que ces déclenchements sont beaucoup moins fréquents que par le passé.

Biodiversité :

M. FRANÇOIS demande s'il existe une menace pour les amphibiens présents sur le site.

M. CHEVREUX acquiesce. Sa société ne peut pas les empêcher de venir sur le site aussi elle a été autorisée à les capturer et à les déplacer vers des zones d'accueil situées dans la lisière forestière.

En réponse à M. FRANÇOIS, M. CRAUSER indique que le site n'est pas sur le territoire des amphibiens mais que sa réalisation a créée des conditions favorables qui les attirent.

Biogaz :

M. VILLAUME demande si le projet de séchage de bois de bûches et plaquettes forestières sur le site a été abandonné.

M. CRAUSER répond que le faible volume de biogaz produit ne permet pas pour l'instant de le réaliser. Il indique qu'à la fin de l'exploitation du 1^{er} casier, il sera possible de quantifier et qualifier ce gaz. Il précise que le biogaz peut également servir au traitement des lixiviats. Il espère que son volume permettra de réaliser les deux projets, la priorité étant donnée au traitement des lixiviats. Le volume du biogaz va augmenter progressivement sur les premières années, avec un bon potentiel obtenu au bout de 6 ans et jusqu'à 10 ans après l'exploitation du site.

En réponse à M. FRANÇOIS, M. CHEVREUX indique que la combustion du biogaz au niveau de la torchère ne pose aucun problème.

Gestion des eaux et traitement des effluents :

Répondant à M. FRANÇOIS, M. CRAUSER indique que le volume des eaux rejetées est mesuré.

Concernant, les eaux qui sont entrées en contact avec les déchets, elles deviennent du lixiviat et sont envoyées sur 3 sites situés en Moselle où elles sont traitées. La pluviométrie influence ces volumes.

M. HUEBER s'interroge sur ce que deviennent les lixiviats une fois traités. M. CHEVREUX répond qu'ils sont traités par évaporation pour devenir une poudre qui est ensuite conditionnée en big bag avant d'être enfouie comme déchet non dangereux, sur des sites de stockage de déchets non dangereux.

Répondant à M. FRANÇOIS, M. CHEVREUX précise que les puits de pompage des lixiviats sont déplacés en fonction de l'avancement de l'exploitation.

M. HUEBER demande si l'installation est responsable de l'inondation du site d'Avedeux, notamment lors de fortes pluies.

M. CRAUSER répond par la négative et rappelle que de nombreuses études hydrogéologiques ont été réalisées.

Melle DUMAS précise que, suite aux études réalisées, des points de contrôle ont été fixés dans la nappe située sous le site de stockage.

M. CHEVREUX confirme à M. FRANCOIS qu'il n'y aura pas d'arrêt du comptage du volume d'eau pompé sous la bâche.

Essais de traçage :

M. HUEBER demande ce qu'il est advenu de la fluorescéine

M. CRAUSER répond qu'elle n'est plus recherchée.

MM. FRANÇOIS et HUEBER regrettent que les piézomètres 2 et 5 n'aient pas été retenus pour la réalisation des essais de traçage.

Melle DUMAS rappelle d'une part, que le but des essais de traçage était de s'assurer que les fréquences de surveillance des eaux souterraines étaient adaptées et d'autre part, que le cahier des charges de ces essais a été validé par l'hydrogéologue agréée, par les services de la DREAL et ceux du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Mme BAUDON la rejoint en précisant que le cahier des charges de ces essais a été expliqué par l'hydrogéologue agréée aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) lors de la séance du 19 février 2013.

Système de drainage :

M. HUEBER s'interroge sur la pérennité du système de drainage sous la membrane.

Mlle DUMAS répond que la réglementation ne prévoyant pas sa durée, cette question a été étudiée. Il a été décidé de prescrire par arrêté préfectoral complémentaire le maintien du système de drainage des arrivées d'eaux latérales et par la base des casiers pendant 5 ans minimum après le démarrage de la post-exploitation. En outre, l'exploitant doit remettre un bilan avant toute interruption du fonctionnement de ce dispositif.

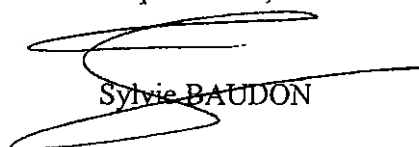
Divers :

M. HUEBER indique avoir des difficultés à trouver les arrêtés préfectoraux sur le site internet de la préfecture.

Mme BAUDON répond que cela est dû à une refonte en cours du site internet et invite M. HUEBER à demander ces documents au bureau de l'environnement de la préfecture.

Les membres de la CLIS n'ayant plus de questions ni de remarques et l'ordre du jour étant épuisé, Mme BAUDON, après avoir précisé que la prochaine réunion aurait lieu au second trimestre 2014 pour faire le bilan complet de l'année 2013, lève la séance à 12 heures.

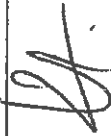
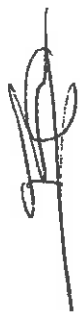
La présidente,



Sylvie BAUDON

CLIS de l'ITVDND de Villoncourt
Vendredi 22 novembre 2013

FONCTION	NOM et Prénom	EMARGEMENT
Président		
	Représentants des services de l'Etat	
Préfecture	Sylvie Baudon	
ARS	Lucie TONE	
D.D.T.		
D.R.E.A.L	DUNAS Hélène	
	Représentants des collectivités territoriales	
Mairie de VILLONCOURT	Huguesin Jacques	
Mairie de BAYECOURT	Bernard FERRIN	
Mairie de BADMENIL-AUX-BOIS		

FONCTION	NOM et Prénom	EMARGEMENT
	<u>Représentants de l'exploitant</u>	
Société SITA	CHÉVEREUX Yannick	
	CRONEN Vincent	
	D'INDERG Bérilte	
	<u>Représentants des associations de protection de l'environnement</u>	
ASVPP	C. VILLAUME	
Oiseaux Nature	G. FRANÇOIS	
CADEMOVI	D. HUEBER	

FONCTION	NOM et Prénom	EMARGEMENT
	Personnalités Invitées	
Chambre d'agriculture		
Conseil Général		
Mairie de DIGNONVILLE	Excusé	
Mairie de DOMEVRE-SUR-DURBION		
Mairie de DOMPIERRE	L'HOTE Claudie	Cfot.
Mairie d'HADIGNY-LES-VERRIERES		
Mairie de PADOUX	Excusé	
Mairie de SERCOEUR	SERASSIET Alain	
SMD	JOURDAIN Jean	

Commission Locale d'Information et de Surveillance

Installation de Traitement et Valorisation
de Déchets Non Dangereux (ITVDND)
Clairière de La Campagne à Villoncourt
exploitée par SITA Lorraine

Préfecture des Vosges – le 22 novembre 2013

DE LA SUITE
DANS VOS DÉCHETS



Ordre du jour

Point au 31 octobre 2013 sur :

- **l'exploitation,**
- **les travaux et aménagements réalisés,**
- **la vie du site,**
- **la biodiversité,**
- **et la surveillance du site**

depuis la CLIS du 22 mai 2013.

ITVDND La Campagne – Présentation de l'installation

I.A – Fiche signalétique

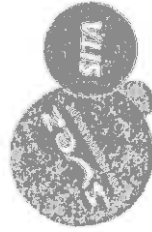
Autorisation d'exploiter :

→ Arrêté préfectoral n°2673/2010 du 29 octobre 2010 :

- Activité de stockage en exploitation : stockage de déchets ménagers et industriels non dangereux.
- Activité de valorisation (à venir) : déchèterie, séchage de bois bûches et plaquettes forestières, traitement in situ des effluents.
- 7 employés :
 - 1 chef d'équipe,
 - 2 gardiens réceptionnistes/agents de maintenance,
 - 3 conducteurs d'engins/agents de quai,
 - 1 support administratif (1/2 temps).
- + personnels externes / certains travaux et services fonctionnels internes (sécurité, travaux, environnement,...)

Exploitation :

- Début d'exploitation le 25 juin 2012 suite à autorisation préfectorale du 22 juin 2012.
- Durée de vie : 22 juin 2024.
- Tonnage autorisé : 95 000 tonnes/an.
- Ouverture du lundi au vendredi (exceptionnellement le samedi pour pallier aux arrêts techniques de l'incinérateur de Rambervillers).



ITVDND La Campagne – Présentation de l'installation

I.A – Fiche signalétique

Certification ISO 14001 :

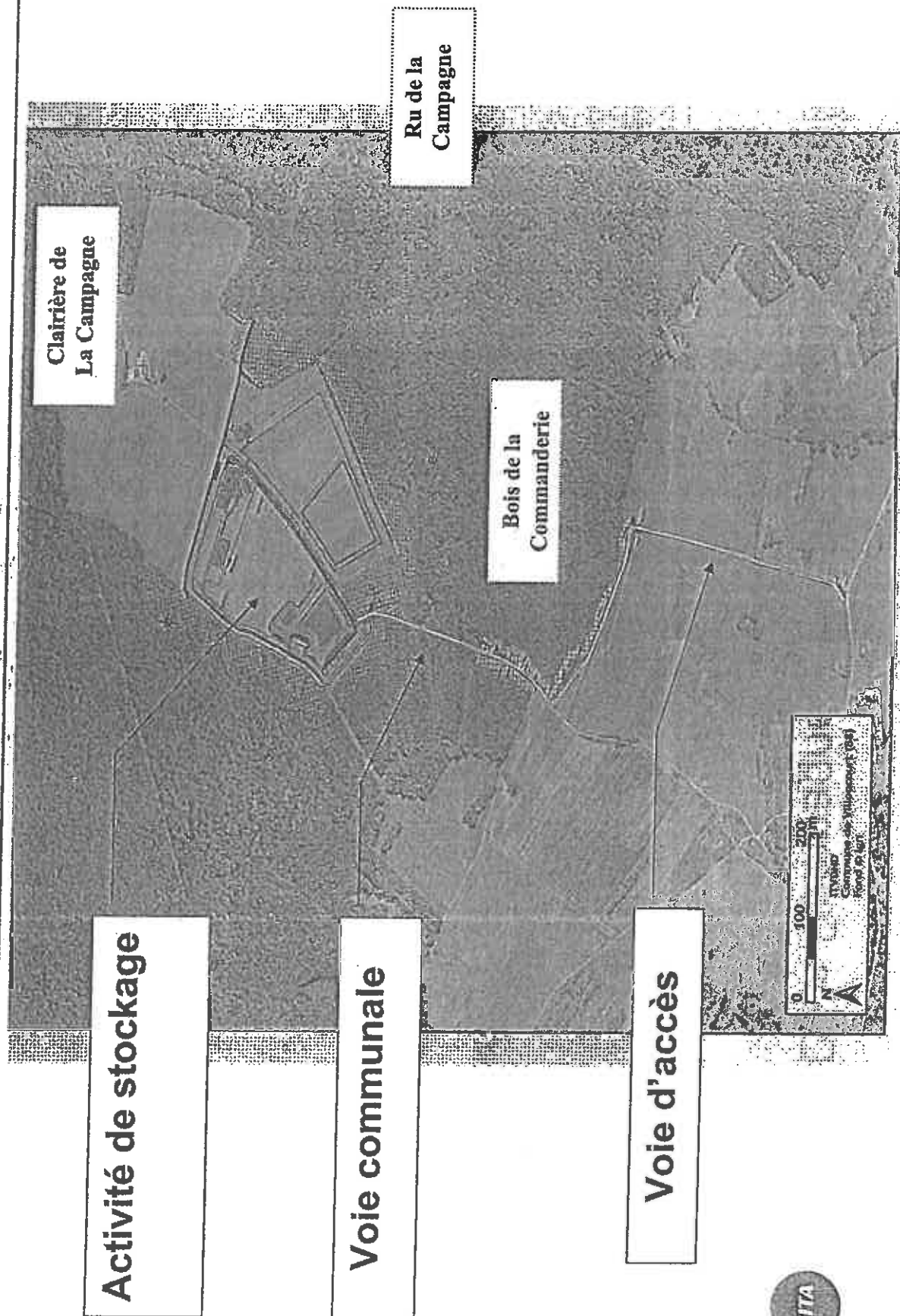
→ Le site est certifié depuis le 30 mai 2012.



SITA Lorraine est certifiée pour son activité de traitement des déchets sur ses installations de Flévy, Villoncourt, Lesménils et Téting-sur-Nied.

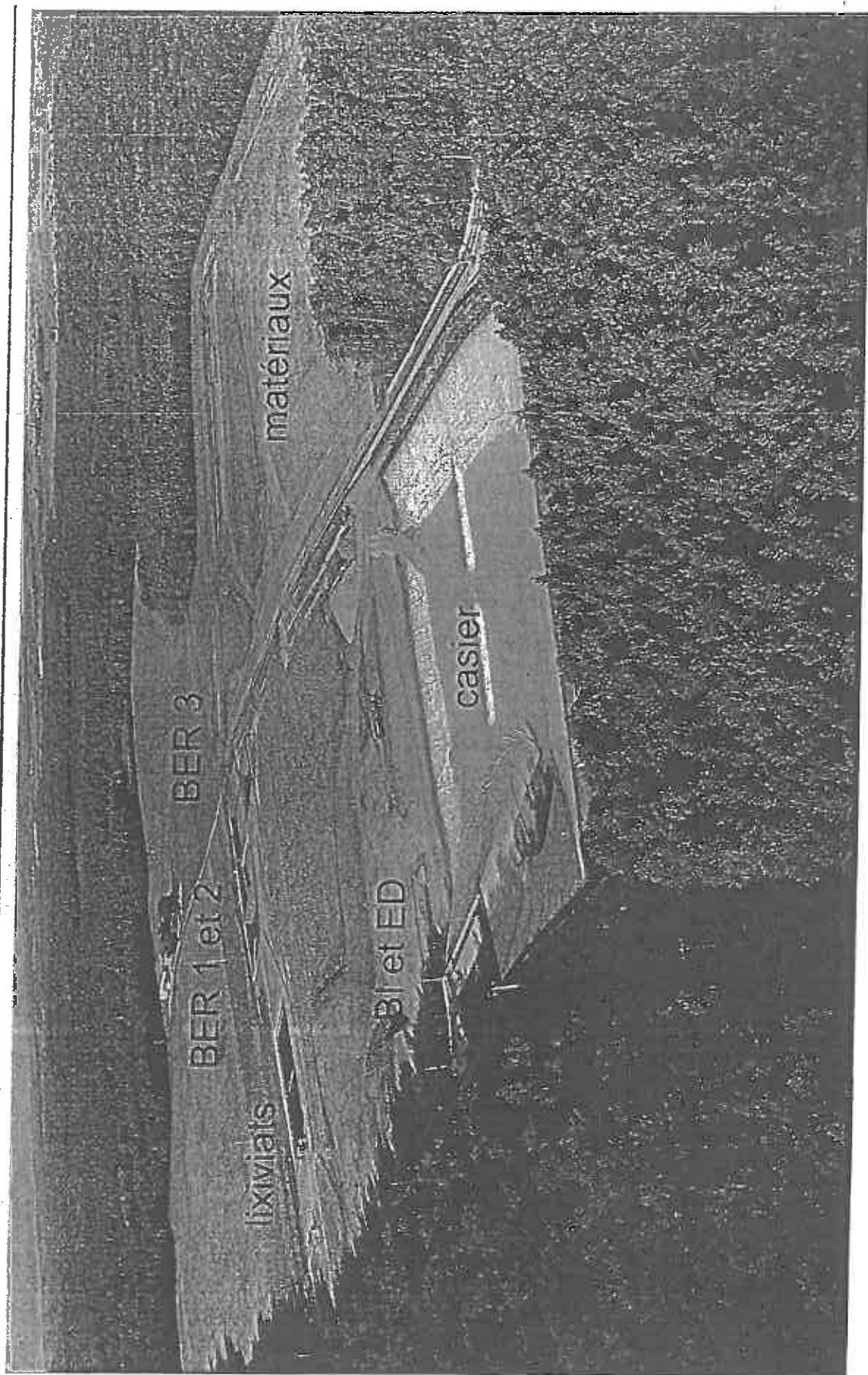
ITVDND La Campagne – Présentation de l'installation

I.B – Localisation du site et des accès



ITVDND La Campagne – Présentation de l'installation

I.C – Vue aérienne au 05 juin 2012



ITVDND La Campagne – Etudes

II – Bilan des études

Autorisation d'exploiter et études réalisées :

- Études incluses au D.D.A.E. (nov. 2009),
- Étude complémentaire faune/flore sur la voie d'accès (sept. 2010),
- Premier dossier de dérogation des espèces protégées (juillet 2011),
- Bilan de suivi des captures et relâchers (fin sept. 2011),
- Second dossier de dérogation des espèces protégées (sept. 2012)
 - + suivi des populations amphibiens et une évaluation des opérations menées en 2011 et 2012 (rapport du 20/06/2012),
 - + plan de gestion des espaces verts sur la période 2013-2018.
- Bilan de l'opération de déplacement de la zone des criquets ensanglantés (rapport de décembre 2012).

Études menées depuis la précédente CLIS :

- Essais de traçage (opération réalisée de mars à juin 2013),
- Mesures des niveaux sonores (mesures réalisées en avril et juillet 2013),
- Comptages des amphibiens (observations de mars à août 2013),
- Indices IBGN (mesures réalisées en octobre 2013 - résultats en attente).

ITVDND La Campagne - Historique administratif

III – Historique administratif

Année 2010 :

- Arrêté Préfectoral n°2667/2010 du 26 octobre 2010 instituant des servitudes d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux projetée par la société SITA Lorraine.
- Arrêté Préfectoral n°2673/2010 du 29 octobre 2010 autorisant la société SITA lorraine à exploiter une installation de traitement et de valorisation de déchets non dangereux (ITVDND).

Année 2011 :

- Arrêté Préfectoral n°1467/2011 du 27 mai 2011 portant création de la CLIS de l'ITVDND de La Campagne – Commune de Villoncourt.
- Arrêté Préfectoral n°2011-DREALRMN-43 du 18 Août 2011 autorisant SITA Lorraine à déroger à l'interdiction de destruction, altération, dégradation d'aires de reproduction ou de repos et la capture, et de destruction de spécimens de Sonneurs à ventre jaune.

Année 2012 :

- Courrier de la Préfecture des Vosges en date du 22 juin 2012 autorisant SITA Lorraine à réceptionner des déchets sur le site.

Année 2013 :

- Arrêté Préfectoral n°378/2013 du 21 février 2013 complétant l'Arrêté Préfectoral n°2673/2010 afin de réglementer la réalisation des essais de traçage sur le site de l'ITVDND exploitée par SITA Lorraine au lieu-dit « La Campagne » à Villoncourt.
- Arrêté n°2013-DREAL-RMN-91 du 13 mars 2013 autorisant à déroger à l'interdiction de capture, d'enlèvement et de destruction de spécimens d'espèces animales protégées sur le site de « La Campagne » à Villoncourt.
- Arrêté Préfectoral n°2417/2013 du 17 octobre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°2667/2010 du 26 octobre 2010 relatif à la surveillance des eaux souterraines sous le site de l'ISDND exploitée par SITA Lorraine au lieu-dit « La Campagne » sur la commune de Villoncourt.
- Arrêté Préfectoral relatif aux garanties financières et à la collecte des eaux de drainage.

ITVDND La Campagne – Activité de stockage

IV.A – Catégories de déchets

Déchets soumis à information préalable

- Ordures ménagères et déchets industriels, artisanaux ou commerciaux, assimilables aux ordures ménagères, après collectes sélectives,
- Déchets ménagers encombrants,
- Déchets de nettoyage de voiries et d'espaces verts,
- Déchets industriels, artisanaux ou commerciaux non dangereux résultant d'opération de tri,
- Déchets résultant du tri des ordures ménagères, du compostage des ordures ménagères ou de la méthanisation des ordures ménagères,
- Déchets de construction et de démolition.

Déchets soumis à information préalable et certificat d'acceptation

- Résidus de broyage automobiles et de biens d'équipement,
- Mâchefers, suies et cendres d'usine d'incinération de déchets non dangereux et d'installation de combustion,
- Boues et sables de l'assainissement urbain, de curage d'égouts et de dragage des cours d'eau,
- Boues stabilisées de station d'épuration urbaines et industrielles,
- Boues du traitement de l'eau potable pour usage alimentaire ou industriel,
- Sables de sablage/grenaillage, sables de fonderie,
- Déchets faiblement souillés par des hydrocarbures.

ITVDND La Campagne – Activité de stockage

IV.B – Quantité et répartition des déchets acceptés

Type de déchets	Au 31/12/2012 (en tonnes)	Au 31/10/2013 (en tonnes)
Déchets des ménages après collectes sélectives	142.48	2.66
Déchets encombrants	37.52	72.56
Déchets non dangereux des activités économiques	12 548.80	20 552.38
Déchets issus des centres de transfert	12 821.36	26 221.86
Refus de tri issus de déchetteries	4 364.70	6 811.88
Refus de tri issus de centres de tri	9 871.44	15 155.20
Résidus de broyage	3 333.76	4 915.84
Refus de pulpeur (papeteries)	0	528.92
Mâchefers	0	1 613.56
Boues de station d'épuration urbaines et industrielles	188.38	237.72
Déchets de voiries	9.94	8.28
Sables de curages, dégrillage, grenailage	350.84	611.22
Déchets de démolition, résidus secs, cendres,	0	224.92
TOTAL	43 669.22	76 957.00

ITVDND La Campagne – Activité de stockage

IV.B – Quantité et répartition des déchets acceptés

<i>Apports Déchets des Activités Economiques en tonnes sur 2012</i>	
AGRO ALIMENTAIRE	617,90
BTP	116,92
ENTREPRISES COMMERÇANTS ARTISANS	629,44
GRANDE DISTRIBUTION	484,32
HOPITAUX	208,94
INDUSTRIES	10 488,72

<i>Apports Déchets des Activités Economiques en tonnes sur 10 premiers mois de 2013</i>	
AGRO ALIMENTAIRE	1 132,08
BTP	59,60
ENTREPRISES ARTISANS COMMERÇANTS	768,76
GRANDE DISTRIBUTION	949,26
HOPITAUX	435,44
INDUSTRIES	17 207,24

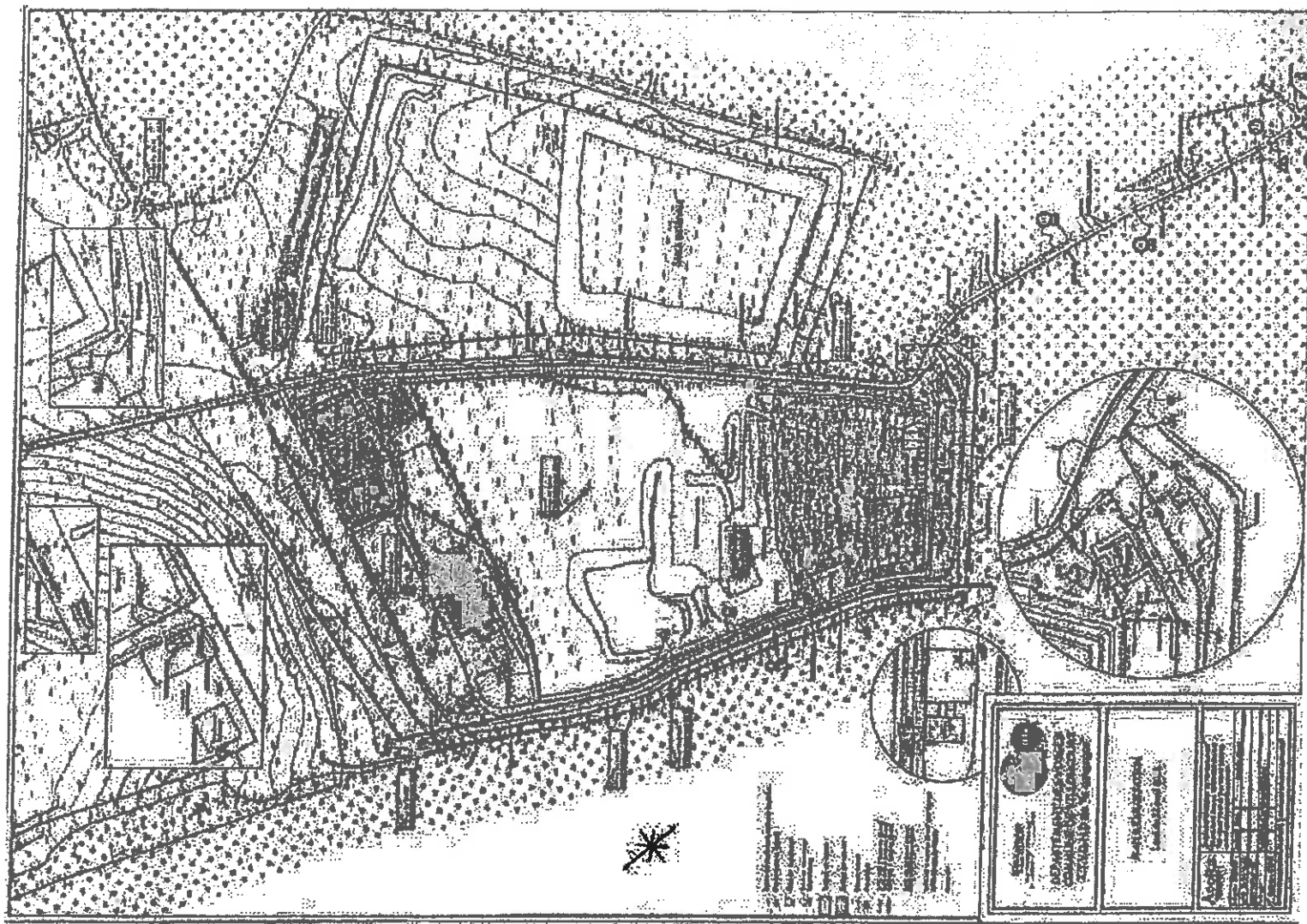
ITVDND La Campagne – Activité de stockage

IV.C – Quantité et provenance des déchets acceptés

Provenance	Au 31/12/2012 (en tonnes)	Au 31/12/2012 (en pourcentage)	Au 31/10/2013 (en tonnes)	Au 31/10/2013 (en pourcentage)
Meurthe & Moselle (secteur Lunéville - Baccarat)	1 051.02	2.3 %	8 028.18	10.4 %
Vosges	42 654.20	97.7 %	68 928.82	89.6 %
Total	43 669.22	100 %	76 957.00	100 %

ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

V.A – Plan d'exploitation au 12/04/2013



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

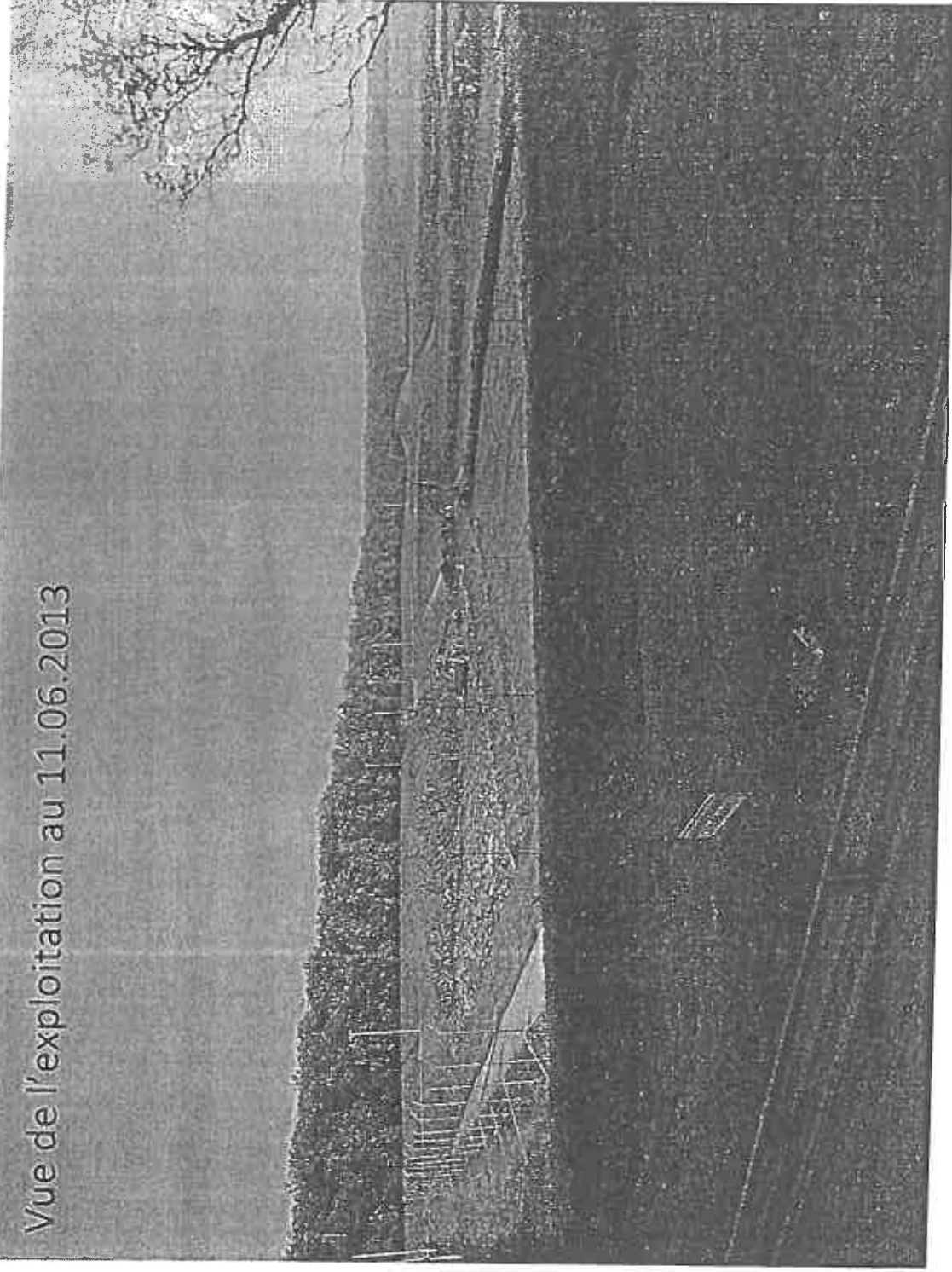
V.B – Travaux, exploitation et aménagements

Nature Planning	Préparation de casier	Exploitation	Aménagements / Réaménagements
Réalisations en cours et à venir	Casier n°2	Exploitation des alvéoles 1 et 2 du casier 1. Couvertures intermédiaires.	Avril : mise en place du réseau biogaz. Avril : installation d'une torchère BG 250 au mois d'avril changée par une torchère BG 500 au mois de juillet. Mai : mise en fonction de la ligne téléphonique « observatoire ». Mai : pose d'un portillon attendant au portail d'entrée de site. Avril à octobre : entretien des espaces verts. Octobre : préparation des travaux de création de mares. Décembre : clôture « amphibiens ».

ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

V.C – Photos de l'exploitation et des aménagements

Vue de l'exploitation au 11.06.2013



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

V.C – Gestion des eaux et traitement des effluents

		Au 31/12/2012	Au 31/10/2013
<u>Pluviométrie</u> en mm (station météo du site Airpoll)		882,20	777,7
<u>Volume d'eaux</u> en m ³	Eaux rejetées (bassins 1 et 2)	38 657 (sur 7 mois)	74 402
	dont Eaux de drainage – casier 1	8 776	8 514
<u>Réseau lixiviats</u> (nombre de puits lixiviats, linéaire de réseau)		1 puits / ≈ 450 ml	1 puits / ≈ 450 ml
Volume de lixiviats pompés en m ³		2 798	5 193
<u>Lixiviats</u> traités sur unité de traitement externe en tonnes		227,84	5 820,50
<u>Lixiviats</u> traités sur unité de traitement interne en m ³		0	0
Total des lixiviats traités en tonnes (densité 1 t/m ³)		227,84	5 820,50
* <u>Torchère</u>			
Temps de fonctionnement en heures (cumul)			4 295,70
Débit de biogaz en Nm ³ /h exprimé à 50% de CH ₄			116 -> 350
* <u>Unité de traitement in-situ</u>			
Temps de fonctionnement en heures (cumul)			-
Débit de biogaz en Nm ³ /h exprimé à 50% CH ₄			-

ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

V.D – Gestion des eaux et traitement des effluents

Sorties lixiviats du 01/01/13 au 31/10/2013 : **1 à 3 / jour**

Moyenne :

1,25 / jour

Exutoires :

→ ISDND SITA Lorraine de Flévy (57)	256,56 tonnes
→ ISDND SFTR de Montois-la-Montagne (57)	1 576,22 tonnes
→ Cédilor à Malancourt-la-Montagne(57)	3 987,72 tonnes

ITVDND La Campagne – Vie du site

VI.A – Vie du site

Visites en 2013 :

- Reportage filmé sur site (fin janvier).
- Inspection de la DREAL (2 mai),
- Inspections ONEMA (1^{er} mars et 15 mai),
- Mrs le Préfet et Conseiller Général (mai),
- Elus du Syndicat Mixte (mai),
- Membres de la C.L.I.S. (22 mai),
- Portes ouvertes aux élus et au public (25 mai),
- Audit de suivi de la certification ISO 14001 (12 juin),
- Contrôle routier sur site par la DREAL (14 juin),
- Observatoire des odeurs (25 septembre).

Incidents en 2013 :

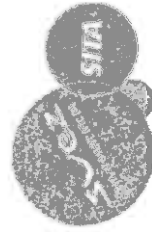
- Accidents/incidents : aucun,
- Déclenchement du portique de détection de radioactivité : 2/10/2013,
- Demandes des « parties intéressées » : cf. Observatoire des odeurs.

ITVDND La Campagne – Vie du site

VI.B – Observatoire des odeurs

Mise en œuvre de l'observatoire des odeurs :

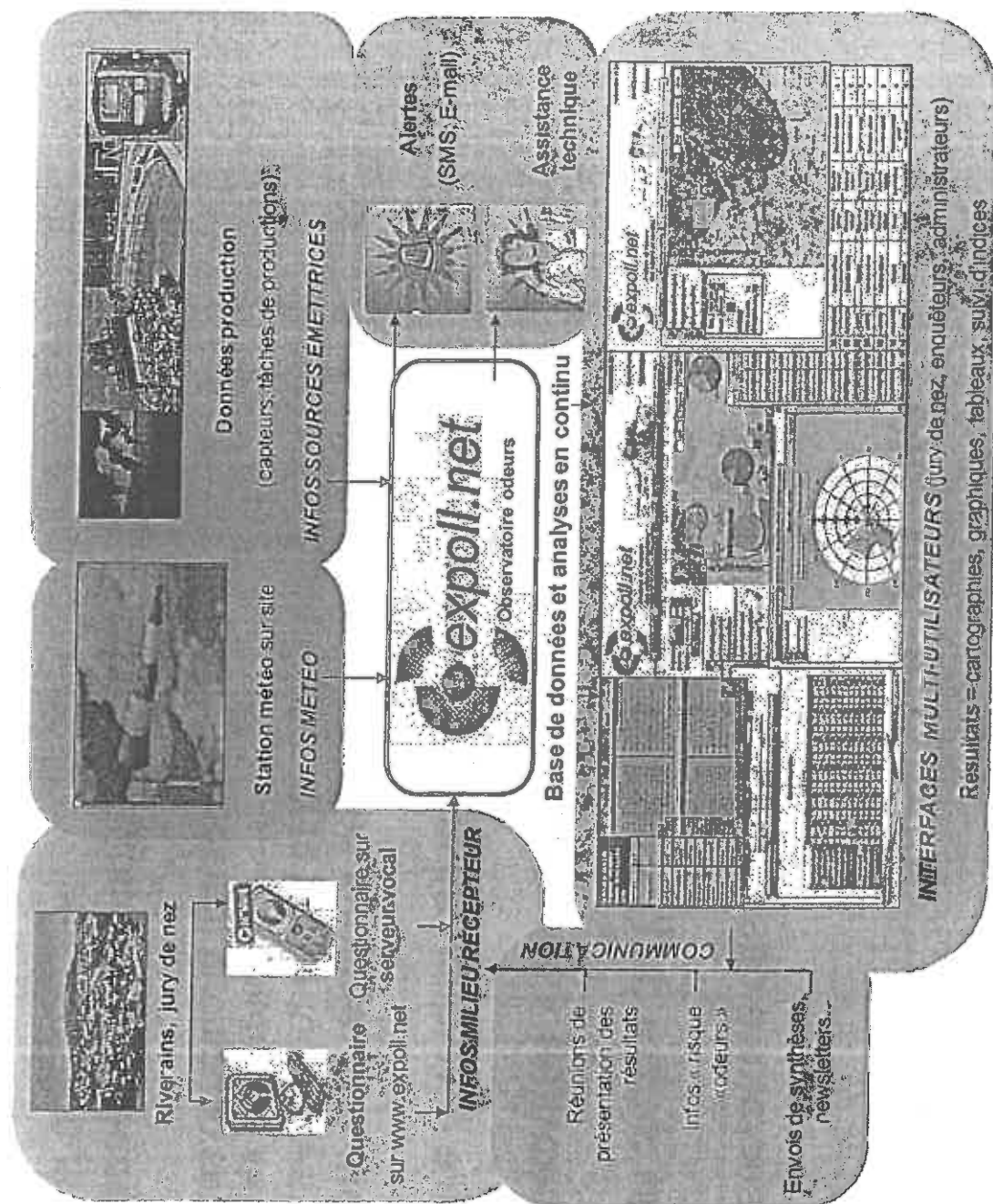
- « **Quantifier** » les odeurs et la nuisance,
- **Suivre** l'évolution de la situation olfactive,
- **Établir** des relations de causes à effets entre :
 - Le fonctionnement et les événements d'exploitation,
 - Les perceptions,
 - Les conditions météorologique.
- **Proposer** des solutions correctrices efficaces pour améliorer le confort olfactif des riverains,
- **Communiquer** entre les différents acteurs.



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs

Fonctionnement proposé (source AIRPOLL) :



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

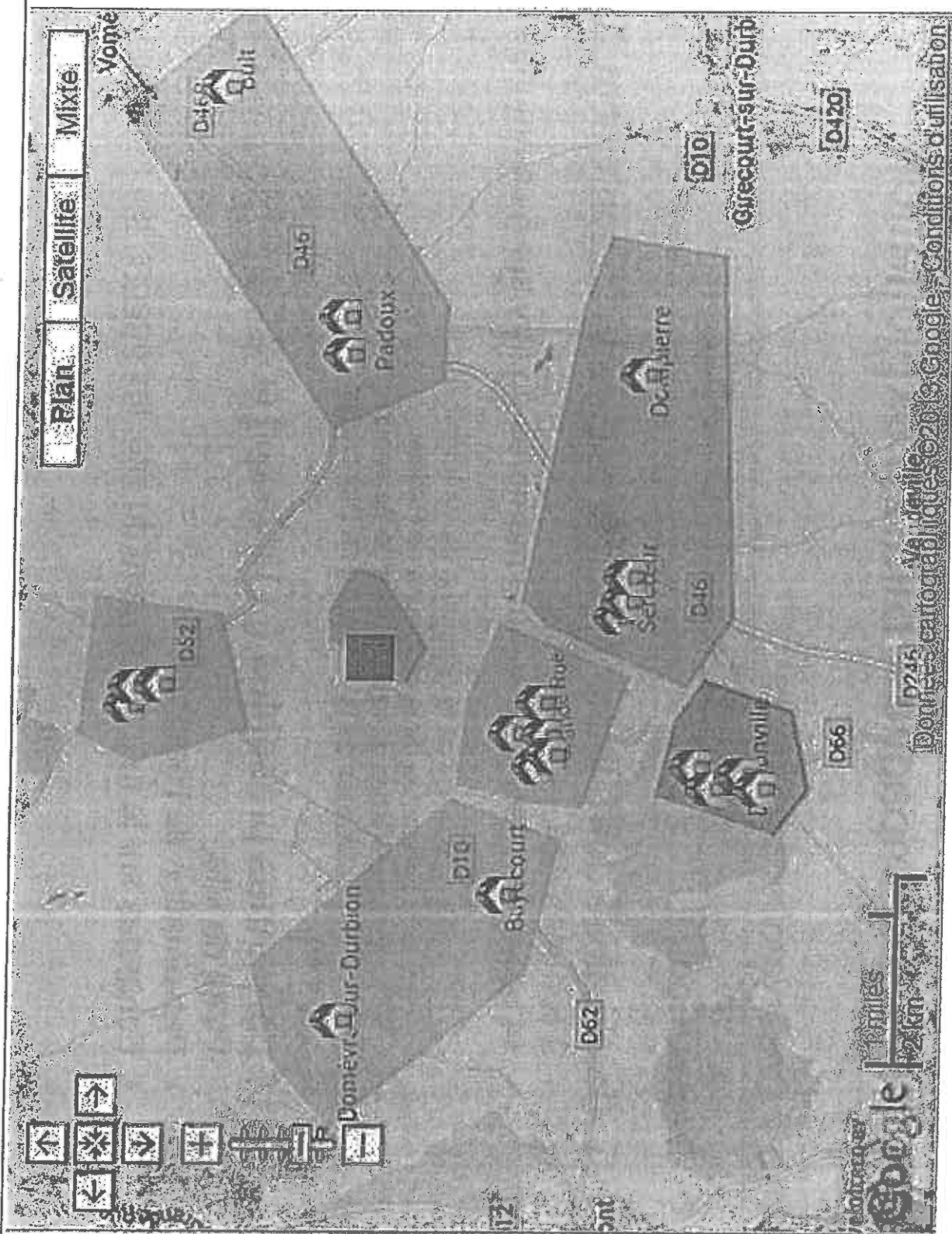
VI.B – Observatoire des odeurs

Démarrage :

- Observatoire des odeurs : première réunion le 25 septembre 2013
 - 9 communes,
 - 14 personnes inscrites comme membres du jury sur 5 communes :
 - 4 personnes de la commune de Villoncourt,
 - 2 personnes de la commune de Badménil,
 - 2 personnes de la commune de Padoux,
 - 2 personnes de la commune de Sercoeur,
 - 4 personnes de la commune de Dignonville.
- 11 personnes présentes (~1 Villoncourt et -2 Dignonville) :
 - Visite de site,
 - Présentation de l'outil,
 - Echanges sur le fonctionnement du site, les odeurs, les ressentis, ...

ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs

Date début: 01/09/2013
Date fin: 13/11/2013
Période: Aujourd'hui
☒ Valider

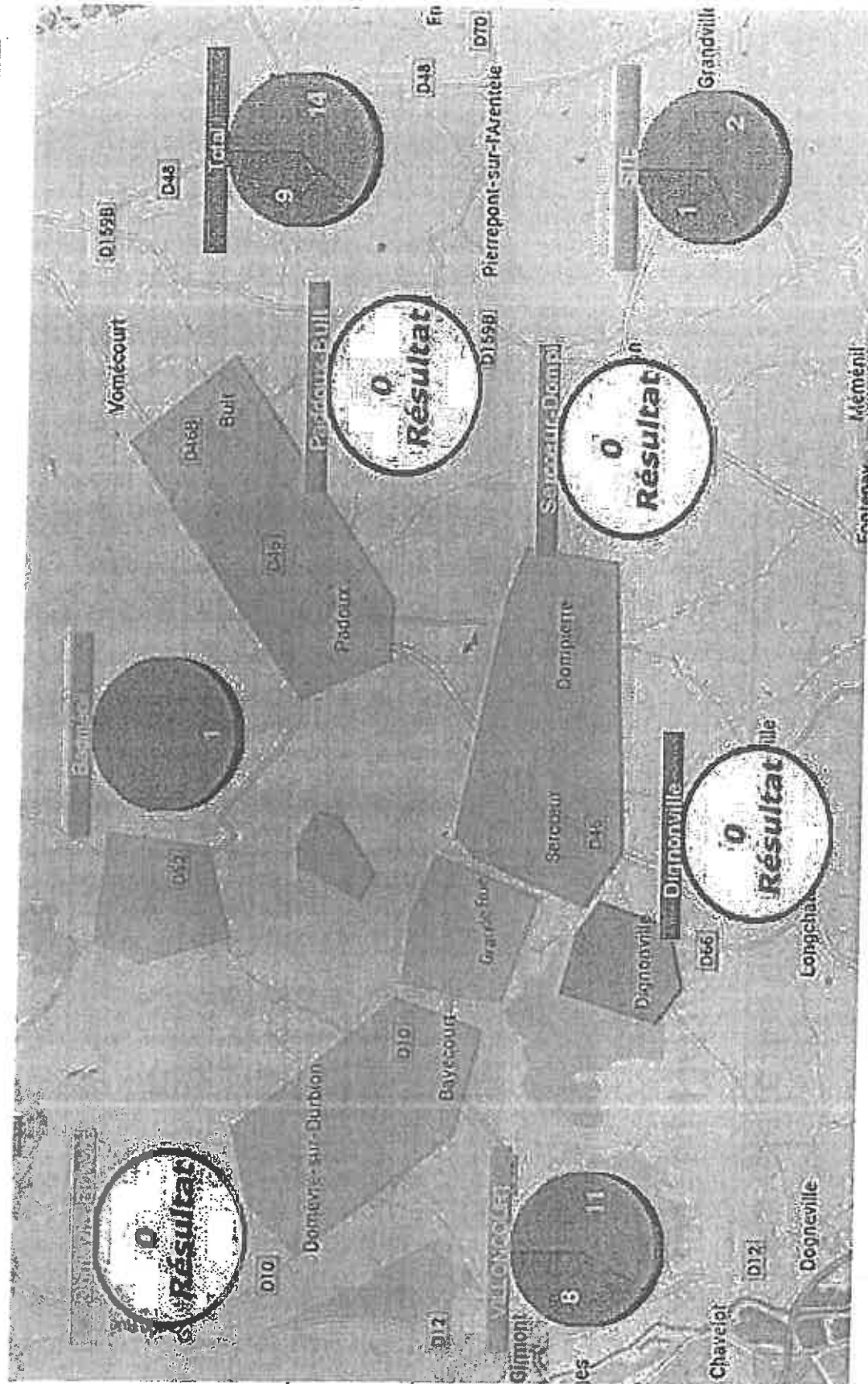
nombre d'appels total : 23

- ☐ Affichage Panélistes
- ☒ Affichage Quartiers
- ☐ Affichage des Sites

Affichage des camemberts

- ☐ Odeurs si risque offensif -
- ☒ Caractérisation
- ☐ Odeurs si risque olfactif +
- ☐ Int. Déchets Frais RO+
- ☐ Int. Biogaz RO+
- ☐ Int. Boues RO+
- ☐ Gène si odeurs CSDU RO+
- ☐ Odeurs si vent 1 à 10 km/h RO+
- ☐ Odeurs si travaux RO+
- ☐ Caractérisation si RO+

- Déchets Frais
- Biogaz
- Boues
- Autres od ISDND
- Autre Odeur



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs

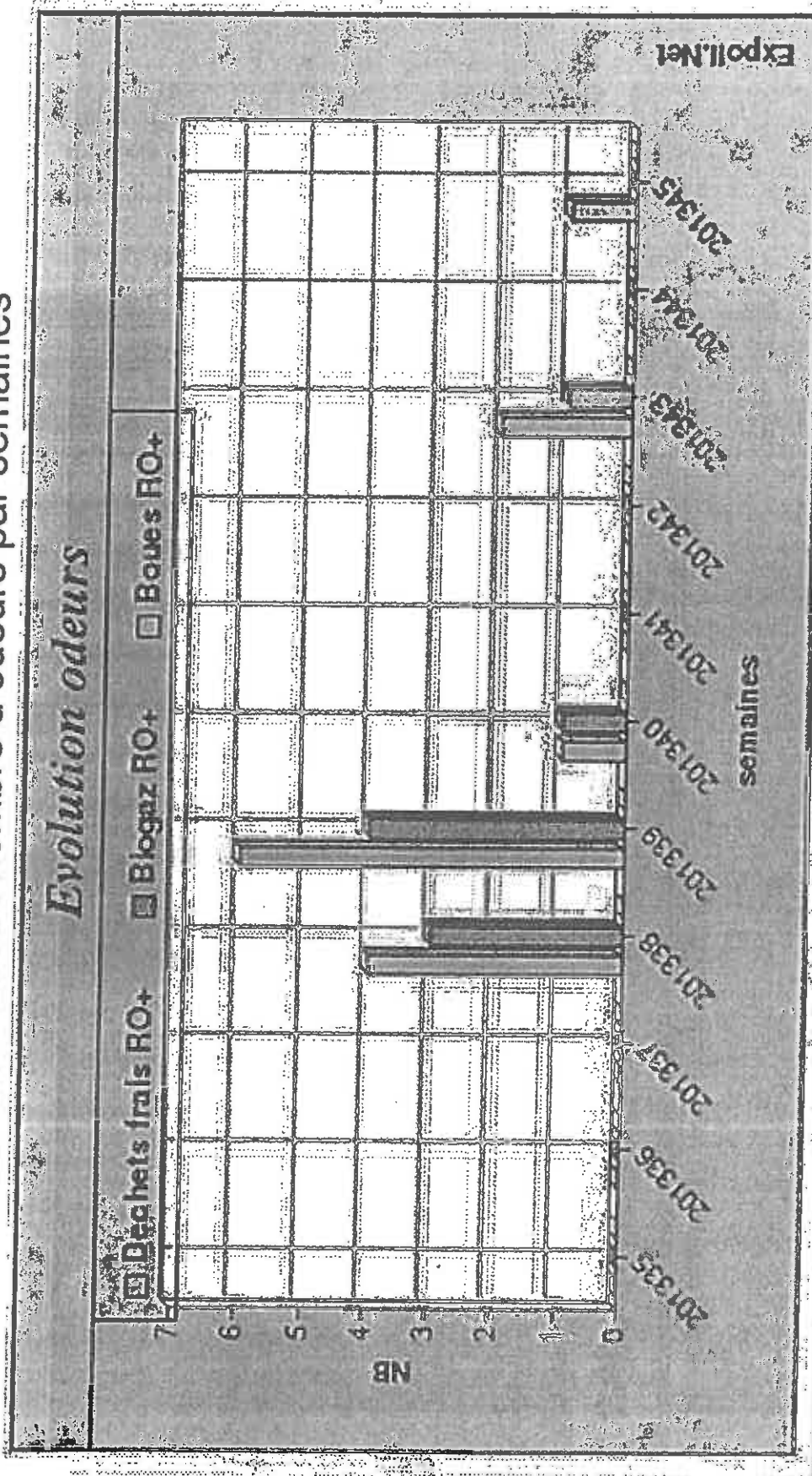
Bilan du 01/09/2013 au 13/11/2013 :

Odeurs essentielles						
Tous les quartiers						
	Dechets frais	Biogaz	Boues	Epandage	Autre odeur	Totaux
Sous risque olfactif +	14 = 84%	4 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	23 = 100%
Sous risque olfactif -	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%
Total odeurs	14 = 84%	4 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	23 = 100%
Intensité très faible RO+	12 = 86%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	2 = 9%
Intensité Faible RO+	2 = 14%	2 = 17%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	4 = 17%
Intensité Moyenne RO+	1 = 7%	4 = 33%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	5 = 22%
Intensité Forte RO+	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%
Non gène RO+	5 = 33%	3 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	8 = 35%
Faiblement gène RO+	1 = 7%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	1 = 4%
Moy. gène RO+	3 = 21%	3 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	6 = 26%
Très gène RO+	1 = 7%	3 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	4 = 17%
Non gène RO-	2 = 14%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	2 = 9%
Faiblement gène RO-	7 = 50%	3 = 23%	0 = 0%	0 = 0%	0 = 0%	10 = 43%

ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs

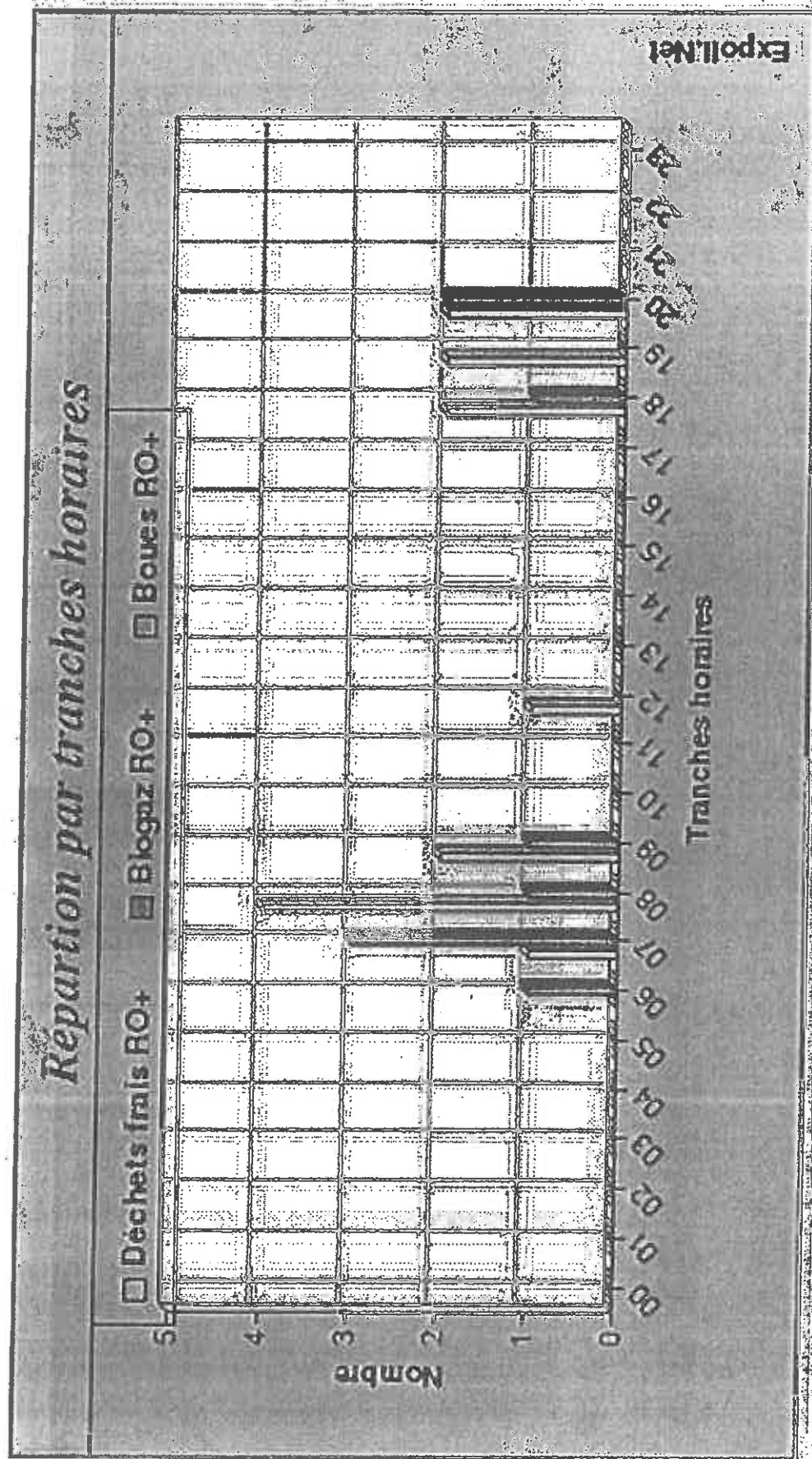
Bilan du 01/09/2013 au 13/11/2013 : nombre d'odeurs par semaines



ITVDND La Campagne – Bilan d'exploitation

VI.B – Observatoire des odeurs

Bilan du 01/09/2013 au 13/11/2013 :



ITVDND La Campagne – Biodiversité

VII.A1 – Mise en œuvre de la dérogation

- Sensibilisation du personnel à la biodiversité, présentation des consignes internes (juin 2013),
 - Formation à la capture/relâcher du Sonneur par Ecosphère de 4 personnes de SITA Lorraine (juin 2013),
 - Campagnes de suivi et capture d'amphibiens (juin à août 2013) réalisées par Ecosphère,
 - Accueil d'un alternant « biodiversité » (septembre 2013).
-
- Gestion des dépendances vertes (cf. § VII.B).

ITVDND La Campagne – Biodiversité

VII.A2 – Bilan provisoire des captures de sonneurs adultes

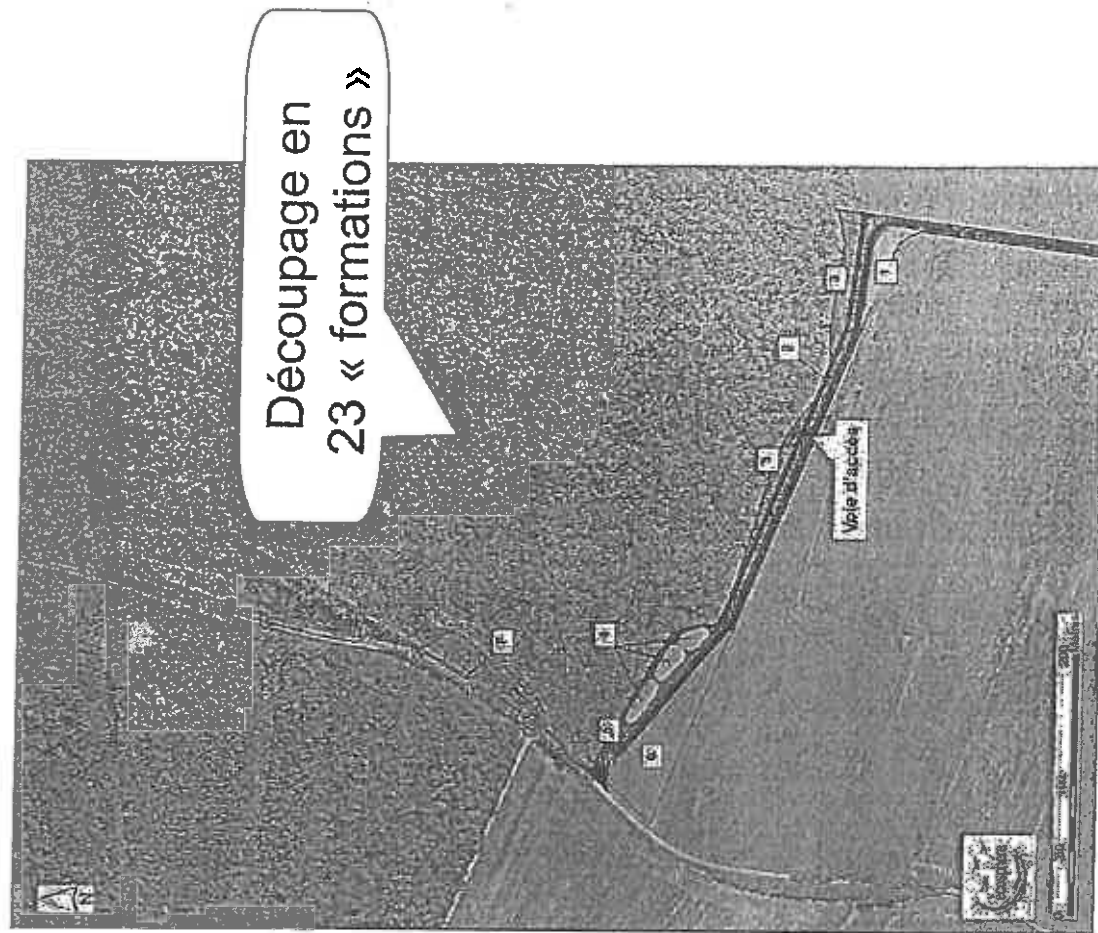
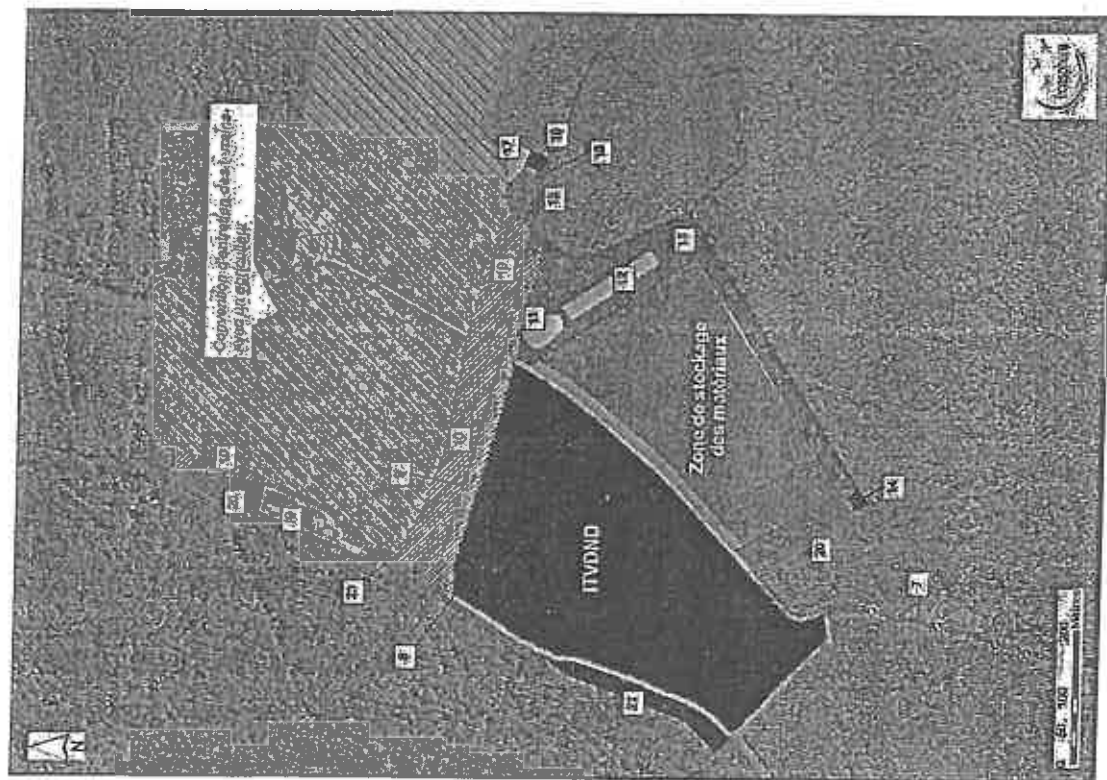
Points d'eau artificiels	Session 1 (6 juin 2013)	Session 2 (11/12 juin 2013)		Session 3 (20 juin 2013)		Session 4 (13/14 août 2013)		Total capture
		capture	non capture*	capture	non capture*	capture	non capture*	
Bassin incendie sud (A)		13	0	4	2	14	4	31
Bassin intermédiaire (B)		5	3	4	10	7	3	62
Bassin incendie nord (C)		0	0	0	3	0	7	0
Bassin de ruissellement des eaux (D)		0	0	2	16	0	9	2
Bassin de confinement (E)		25	2	20	2	0	0	45
Mare piège 1	11	22	0	2	1	1	0	36
Mare piège 2	5	30	1	0	1	1	0	36
Bassin de décantation		3	0	1	0	2	2	6
Total	16	144	6	33	35	25	25	218
Total observé/session	16	150		68		50		

• La « non capture » correspond aux individus observés dans les bassins mais qui n'ont pas pu être capturés !

• Lors de la session du mois d'août, 44 imagos ont été observés (essentiellement dans le bassin intermédiaire et BER1/BER2), 14 individus supplémentaires ont été capturés.

ITVDND La Campagne – Biodiversité

VII.B – Plan de gestion des dépendances vertes et des aménagements



ITVDND La Campagne – Biodiversité

VII.B – Plan de gestion des dépendances vertes et des aménagements

Gestion des dépendances vertes :

- Curage des mares et fermeture de drains agricoles,
- Plantation de haies de noisetiers en bordure du stock matériaux pour l'hébergement des passereaux,
- Formation du personnel à l'arrachage du Senegon du Cap,
- Fauche des zones enherbées,
- Entretien des clôtures,

- Préparation des travaux hivernaux / coupes d'arbres,
- Création de nouvelles mares,
- Clôtures « amphibiens » en lien avec les futurs travaux.

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.A – Suivi environnemental

✓ Surveillance des eaux superficielles :

* eaux internes du site :

- => gestion de eaux sur les bassins et rejets après contrôles,
- => fluctuations de pH liées aux conditions météorologiques,
- => respect des seuils de rejets.

* eaux internes de la zone stockage des matériaux du site :

- => fluctuations de pH et MEST liées aux conditions météorologiques.

* eaux externes (Ru de La Campagne, Saint-Bernard et Durbion) :

- => fluctuations liées conditions météorologiques.

* eaux externes (bassins de la voirie) :

- => fluctuations de pH et MEST liées aux conditions météorologiques.

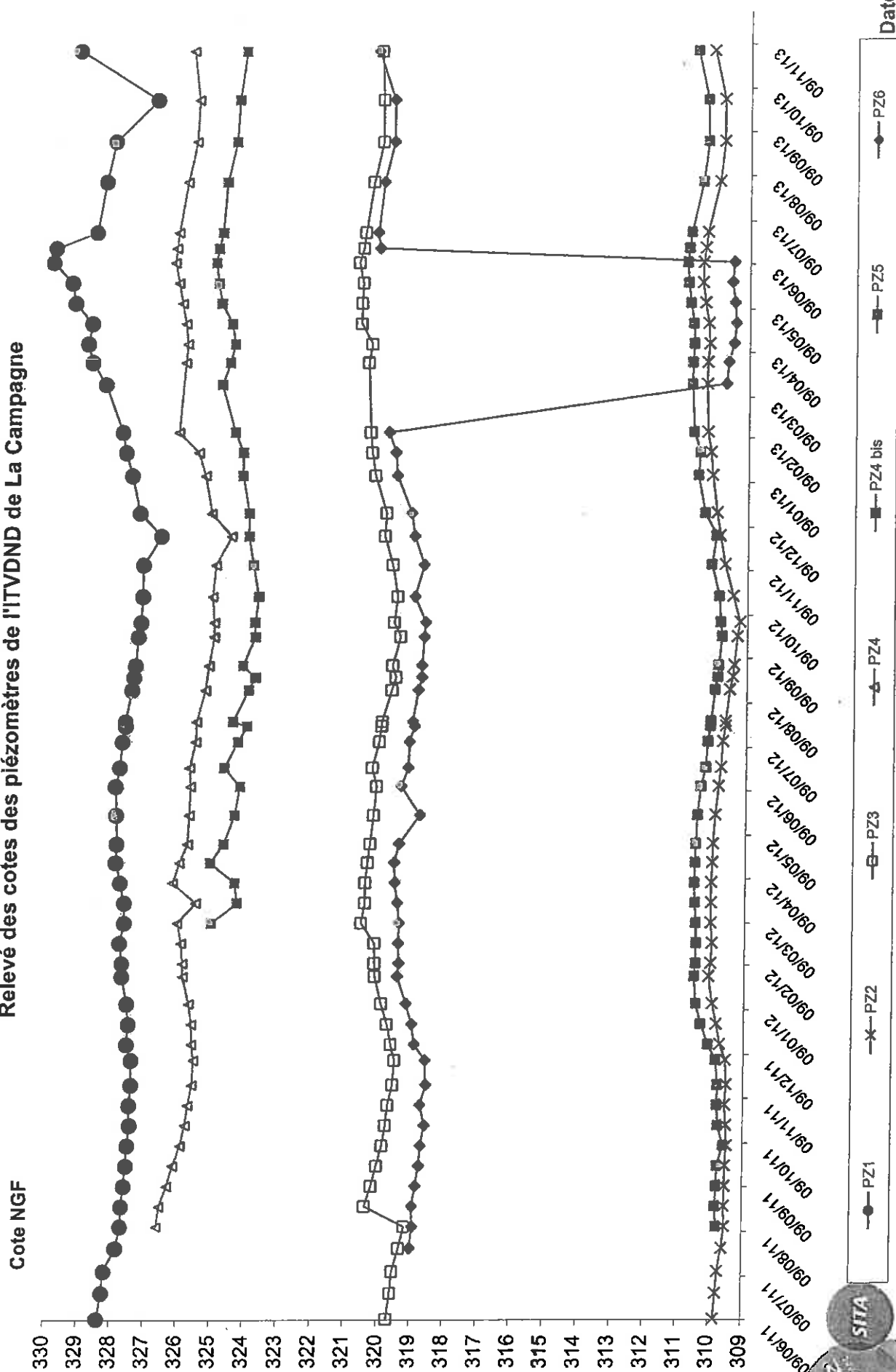
✓ Surveillance des eaux souterraines :

* 6 piézomètres + piézomètre « court » + eaux de drainage.

- => quelques fluctuations mais pas d'évolution significatives.

ITVDND La Campagne – Suivi du site

Relevé des cotes des piézomètres de l'ITVDND de La Campagne



ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.A – Suivi environnemental

- ✓ Surveillance des bassins lixiviats : *analyses sur des lixiviats « jeunes »*.
- ✓ Surveillance du réseau biogaz et des rejets atmosphériques :
 - * analyses sur réseau biogaz depuis avril 2013,
 - * analyses des rejets torchère en octobre 2013
(en attente des résultats).

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.B – Essais de traçage

- Groupe de travail : SITA Lorraine, DREAL, BRGM et HA + 2 bureaux d'études : Sciences Environnement et ACOSOL
 - Définition de l'objectif : fréquence de suivi des piézomètres,
 - Validation du CCTP : ouvrages suivis, modalités de mise en œuvre, suivi des essais....
- Injection en PZ1,
- Suivi de PZ2, PZ4bis et PZ 5 avec fluorimètres et fluocapteurs,
- Suivi journalier par SITA Lorraine des ouvrages majeurs et suivi hebdomadaire par Sciences Environnement :
 - ↳ Maintien du gradient imposé entre PZ1 et PZ6 +> doublé,
 - ↳ Suivi du niveau des PZ1 et PZ6,
 - ↳ Suivi de la qualité (physique et « coloration ») des eaux pompées en PZ6,
 - ↳ Relevés des capteurs / apparition de la coloration,
 - ↳ Analyses mensuelles de la qualité des eaux souterraines.

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.B – Essais de traçage

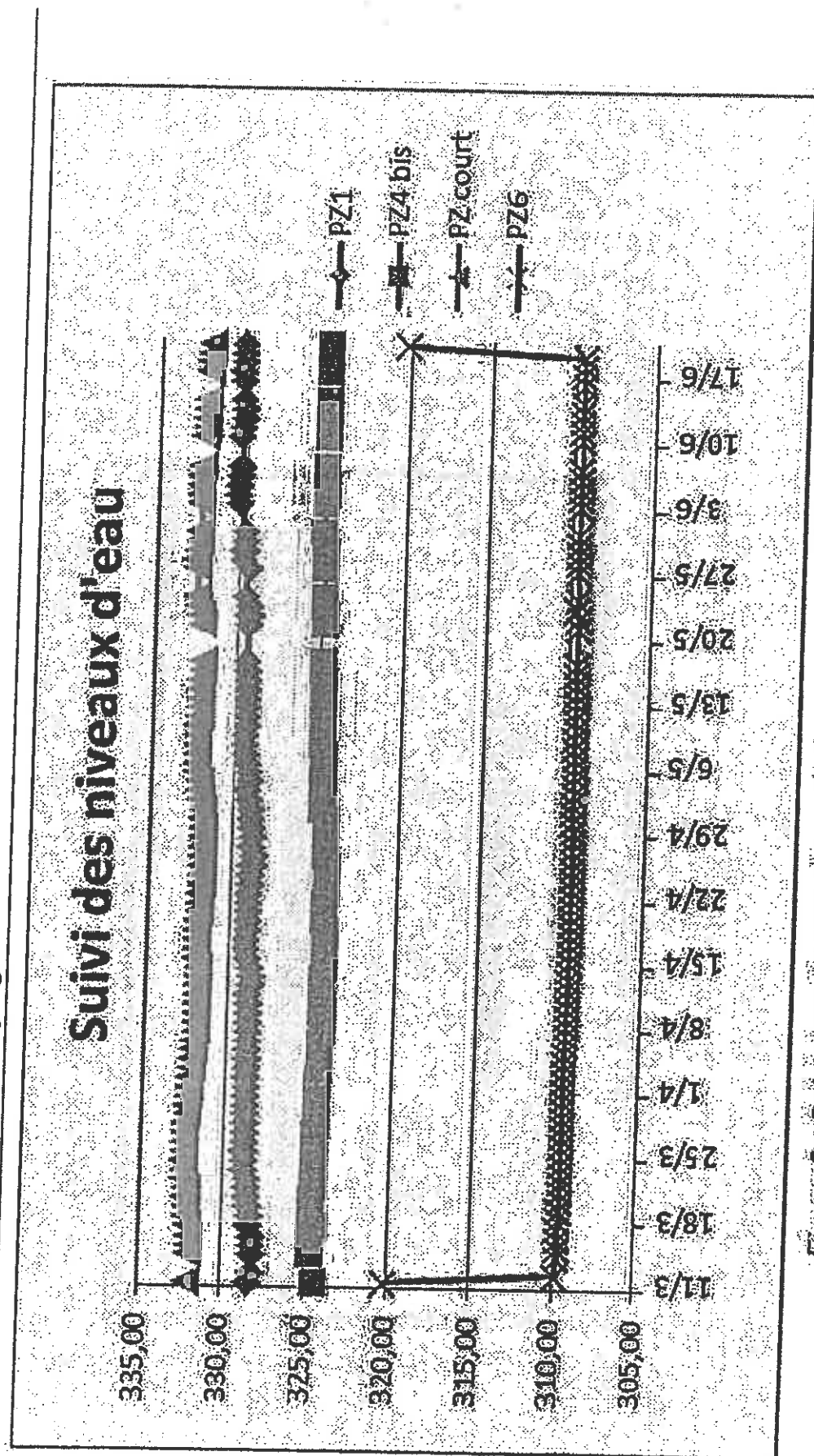


Figure 2 : Suivi des niveaux piézométriques en cours d'essai de traçage

↗ Niveau en PZ 6 maintenu à la cote 310 mNGF.

↘ Pas d'influence du pompage en PZ 6 sur les niveaux des autres PZ

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.B – Essais de traçage

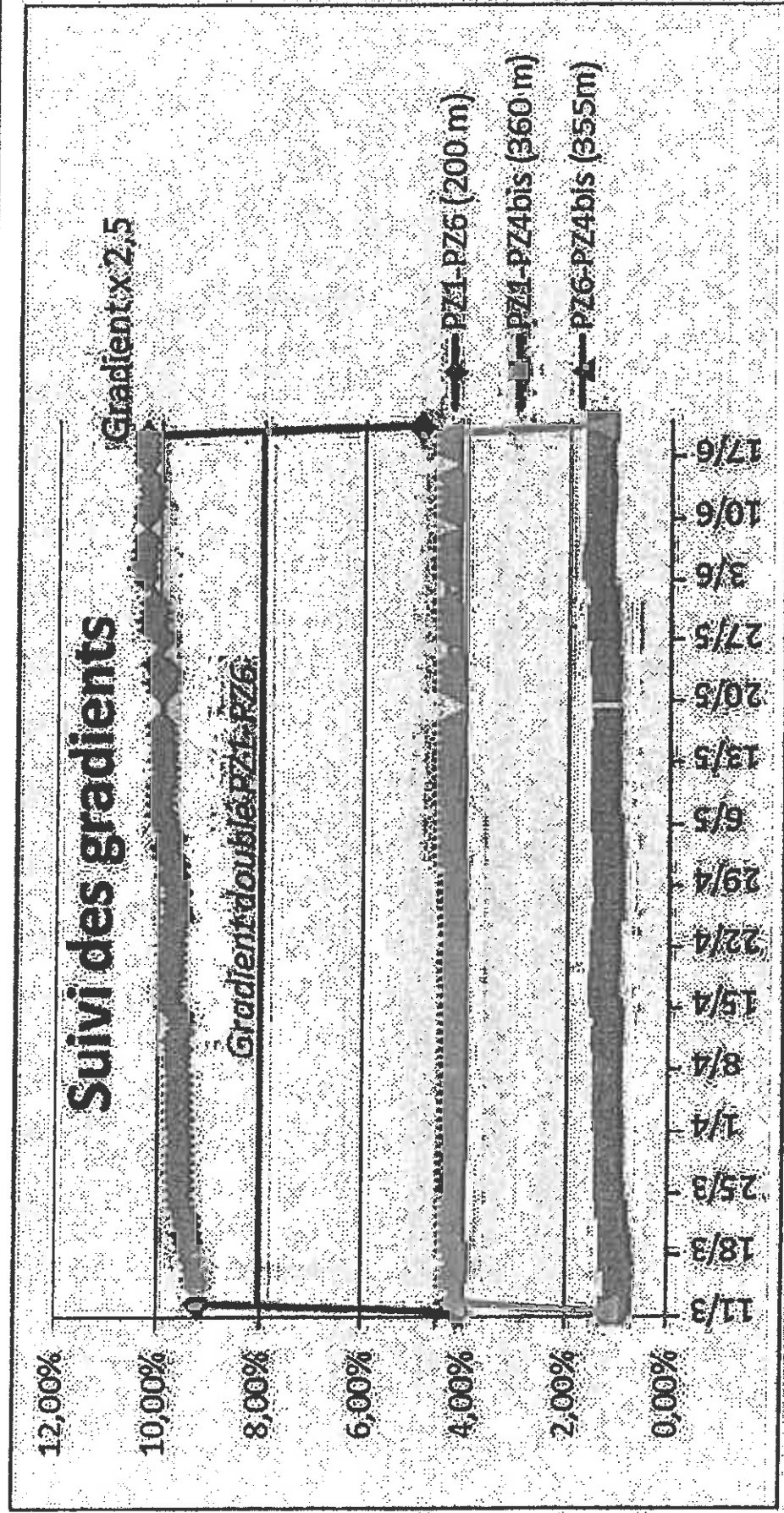


Figure 3 : Suivi des gradients hydrauliques moyens entre les piézomètres en cours d'essai de traçage

- Objectif de gradient au moins « doublé » respecté,
- Influence de la pluviométrie sur le niveau en PZ1 => influence sur gradient.

ITVDND La Campagne – Suivi environnemental

VIII.B – Essais de traçage

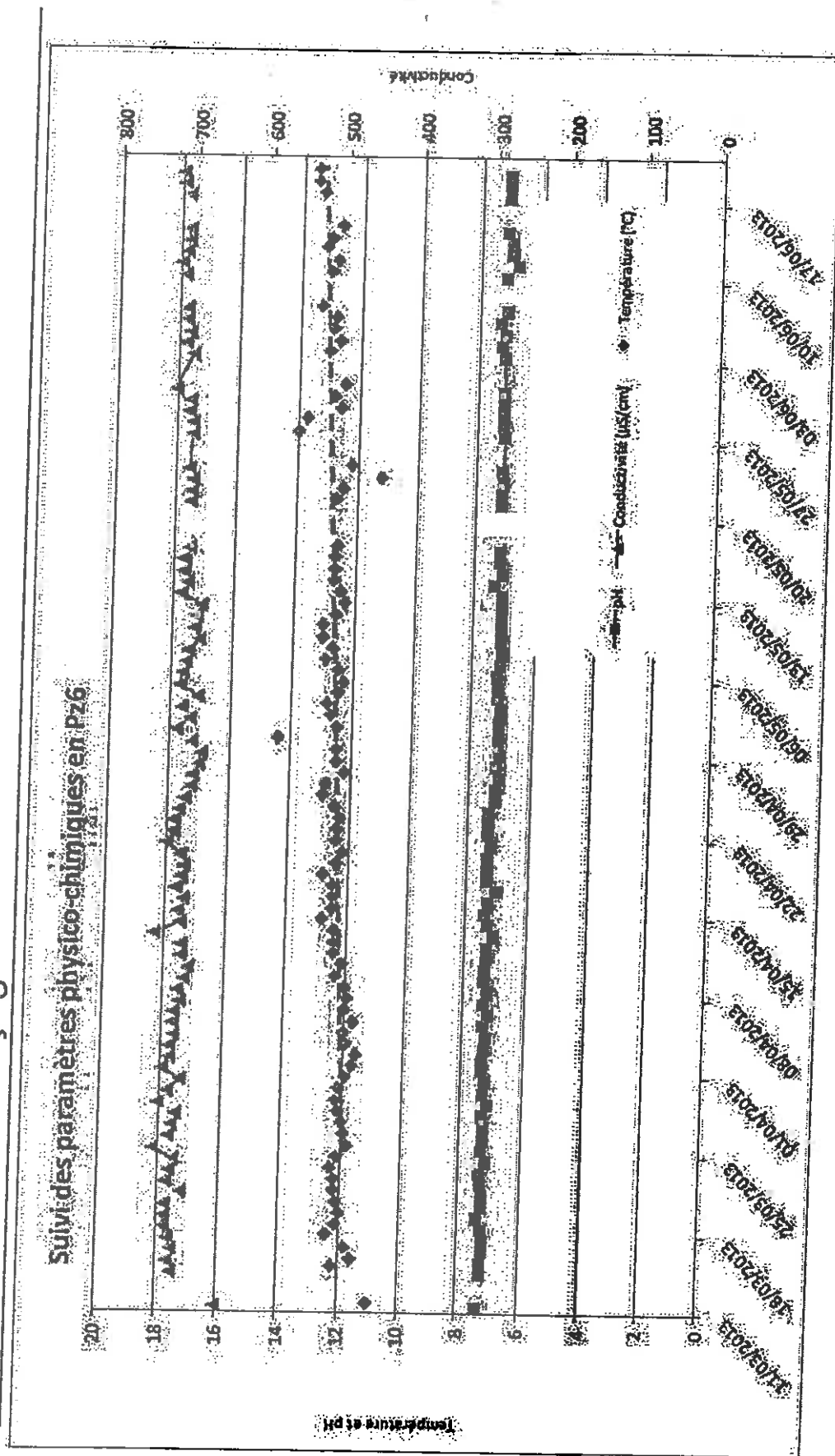


Figure 6. Suivi des paramètres physico-chimiques en PZ6 au cours de l'essai de traçage
 ➔ Pas d'évolution de la qualité « physique » des eaux pompées en PZ6.

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.B – Essais de traçage

- Débit moyen de pompage en PZ6 : $\approx 1,39 \text{ m}^3/\text{h}$
- Volume pompé du 12/03/2013 au 20/06/2013 : $\approx 3\,293 \text{ m}^3$
- Volume eau rejeté BER 1 + 2 du 12/03 au 19/06/2013 : $\approx 30\,535 \text{ m}^3$

✧ Au 20 juin 2013, pas de coloration des eaux ni lors de la campagne de septembre 2013 des piézomètres.

✧ Arrêté Préfectoral n°2417/2013 du 17 octobre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°2667/2010 du 26 octobre 2010 relatif à la surveillance des eaux souterraines sous le site de l'ISDND exploitée par SITA Lorraine au lieu-dit « La Campagne » sur la commune de Villoncourt.

Article 1 - L'article 3.7.2 de l'arrêté préfectoral n° 2673/2010 est complété comme suit :

« Dès la mise en exploitation des casters 4 et 5, la surveillance des eaux souterraines sera effectuée à une fréquence trimestrielle sur les piézomètres Pz2, Pz4 bis et Pz5, la surveillance des autres ouvrages étant réalisée a minima à une fréquence semestrielle ».

ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.C – Mesures acoustiques

- Changement bip de recul des engins
- Résultats des mesures de niveaux sonores

- EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ :

Point de mesure	Type	Coordonnées GPS	Période	Niveau sonore ambiant			Niveau sonore maximal autorisé	Avis	Sources de bruit
				LAeq	L90	L50			
Point C1	LP Sud	N : 48°16'38" E : 6°31'10"	Jour	53.5	45.5	49	70	C	- Passage de camions sur site de jour - Activité des engins mécaniques sur zone d'exploitation de jour - Activité agricole aux alentours de jour - Bruits aviaires de nuit et passage d'avions
			Nuit	32.5	22	23	60		
Point C2	LP Est	N : 48°16'53" E : 6°31'44"	Jour	41.5	34	39	70	C	- Engins mécaniques sur zone d'exploitation de jour - Bruits d'origine animale de nuit (grenouilles ...) et passage d'avions
			Nuit	31.5	25	28	60		
Point C3	LP Nord	N : 48°17'07" E : 6°31'23"	Jour	40	33.5	38	70	C	- Engins mécaniques sur zone d'exploitation de jour - Camions sur zone livraisons de jour - Bruits d'origine animale de nuit et passage d'avions
			Nuit	30	28.5	29.5	60		

Niveaux sonores exprimés en dB(A), arrondis au 1/2 dB le plus proche

Légende

LP : Limite de propriété
ZER : Zone à Emergence Réglementée

C Conforme

Non Conforme



ITVDND La Campagne – Suivi du site

VIII.C – Mesures acoustiques

→ Résultats des mesures de niveaux sonores

- EN ZONES A EMERGENCE REGLEMENTEE :

Point de mesure	Type	Coordonnées GPS	Période	Niveau sonore ambiant			Niveau sonore résiduel			Emergence mesurée	Emergence maximale autorisée	Non présence de localité marquée	Avis	Sources de bruit
				LAeq	L90	L50	LAeq	L90	L50					
Point 1	ZER Padox	N : 48°16'50" E : 6°33'49"	Jour	48.5	40.5	45	48	38	41.5	0	5	C	C	Traffic routier sur D82 - Passage d'avions - Bruits agricoles
			Nuit	30	19	26	50.5	41.5	45.5	0	4			
Point 2	ZER Badmenac aux bois	N : 48°17'48" E : 6°31'11"	Jour	42	34	39	43	39.5	40	0	6	C	C	Traffic routier - Passage d'avions - Bruits agricoles
			Nuit	30	28	29	46.5	39	40.5	0	4			
Point 3	ZER Sarcour	N : 48°15'25" E : 6°31'53"	Jour	44.5	30.5	36	47	35.5	39.5	0	6	C	C	Traffic routier - Passage d'avions - Bruits agricoles - Activités agricoles de jour
			Nuit	53.5	24.5	31.5	48.5	41	46	0	4			
Point 4	ZER Villereourt	N : 48°16'02" E : 6°30'48"	Jour	53.5	36	43	43	32.5	37	6	8	C	C	Traffic routier - Passage d'avions - Bruits agricoles - Bruits d'origine agricole de nuit (moutons dans champ avoisinant)
			Nuit	33	28.5	30.5	44	32	37.5	0	4			
Point 5	ZER Bayecourt	N : 48°16'09" E : 6°25'31"	Jour	43.5	36.5	41.5	45.5	40.5	42.5	0	6	C	C	Traffic routier - Passage d'avions - Bruits agricoles - Activités agricoles de jour
			Nuit	40	30.5	36	47.5	39	41	0	4			

Niveaux sonores exprimés en dB(A) , arrondis au 1/2 dB le plus proche.

Légende

LP : Limite de propriété

ZER : Zone à Emergence Réglementée

Indicateurs : L'annexe à l'arrêté du 23 janvier 1987 (§ 2.5) relatif aux indicateurs d'urgence précise que des indicateurs différents sont utilisés suivant les situations. Dans le cas où la différence LAeq Ambiant - LAeq Ambiant > 5 dB (A), l'urgence est calculée à partir de LAeq du bruit particulier et du bruit résiduel.

Niveaux sonores résiduels mesurés lors de la campagne 2009 "état initial" (rapport OTE Ingénierie n°08128 daté du 30/06/2009) :

Niveaux sonores résiduels relevés en amont - bruit résiduel

C Conforme

Non Conforme



Merci de votre attention



